

INSPECTIONS PÉRIODIQUES DES ASCENSEURS

Ce besoin vise : Le Service correctionnel du Canada, Région de l'Ontario

Accord commercial : Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Procédures d'appel d'offres : Tous les fournisseurs intéressés peuvent soumissionner.

Stratégie de marché concurrentiel : soumission recevable ayant le prix le plus bas

Réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :

Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

Entente sur les revendications territoriales globales :

Cet approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

Exigences de sécurité :

Ce marché à commandes ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

Nature des besoins :

Exigence de vaccination contre la COVID-19

Cette exigence est assujéti à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs.

Voici un résumé de l'énoncé des travaux pour ce besoin.

Le Service correctionnel du Canada possède plusieurs ascenseurs, monte-charges et appareils de levage pour personnes handicapées dans la région de l'Ontario, qui nécessitent une certification annuelle, une inspection de routine et un entretien de routine pour rester certifiés conformément à la législation fédérale, provinciale et municipale répondant à la section 8.6 du code ASME 17.1 dans le Province d'Ontario.

Objectifs : Effectuer des inspections pour satisfaire aux exigences de la certification de tous les ascenseurs, monte-charges et appareils élévateurs pour personnes handicapées, ou les dépasser.

Produits livrables :

L'entrepreneur doit :

- 1) Fournir toute la main-d'œuvre, les outils et les matériaux nécessaires pour effectuer, par an, onze (11) inspections mensuelles et une (1) annuelle, les tests et l'entretien préventif associé sur les appareils de levage spécifiés.
- 2) Fournir tous les matériaux pour les inspections, les tests et l'entretien préventif associé, y compris, mais sans s'y limiter, les lubrifiants, l'huile et les fluides pour le « remplissage » normal au niveau lorsqu'il n'est pas lié à des fuites.
- 3) Aviser le chargé de projet de toute réparation requise, qui sera effectuée dans le cadre d'un contrat distinct.
- 4) Assurez-vous que la portée des inspections et de l'entretien préventif respecte les exigences minimales énoncées dans ASME A17.1/CSA B44 « Code de sécurité pour les ascenseurs et les

escaliers mécaniques » (tel que modifié de temps à autre), ASME A17.2 « Guide pour l'inspection des Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants" (tels que modifiés de temps à autre), la Loi sur les normes techniques et la sécurité et le Règlement de l'Ontario 209/01 sur les appareils élévateurs (tous deux tels que modifiés de temps à autre), les exigences de l'Autorité des normes techniques et de la sécurité, les fabricants " et le programme de contrôle de maintenance de chaque ascenseur. Nonobstant, l'entrepreneur doit inspecter, tester et entretenir chaque ascenseur douze fois par an conformément à l'élément 1) ci-dessus.

- 5) Mettre à jour les journaux de maintenance du site avant de quitter le site.
- 6) Assurez-vous que chaque facture inclut:
 - a) l'emplacement du site, le numéro d'installation de l'ascenseur et l'emplacement ;
 - b) les travaux exécutés, y compris les matériaux utilisés ;
 - c) date des travaux ; et
 - d) le nom du technicien et le numéro de certificat ou de licence.

Soumettre tous les rapports de service au responsable technique au plus tard deux (2) semaines après l'inspection.

Durée du marché:

Période du marché: Les travaux seront effectués pendant la période du **04 juillet 2022 au 03 juillet 2025** avec une possibilité de deux (02) période(s) optionnelles supplémentaires d'un an.

Numéro de dossier : 21401-26-3878739

Autorité contractante : Laycie McConnell
Numéro de téléphone : 613-329-6237
Numéro de télécopieur : 613-536-4571
Courriel : Laycie.mcconnell@CSC-SCC.gc.ca

NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES : Les soumissionnaires peuvent obtenir l'énoncé complet des travaux et les critères d'évaluation en téléchargeant le document d'invitation à soumissionner et les documents connexes à partir du site Web à l'adresse [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](https://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres).

L'État se réserve le droit de négocier tout approvisionnement avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais).

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Soutien en approvisionnement Canada (SAC) offre des séminaires aux entreprises qui aimeraient en apprendre davantage sur la façon de vendre des biens et services au gouvernement du Canada. Ces séminaires sont GRATUITS.

Les sujets abordés comprennent :

- Un aperçu du processus de passation de marchés du gouvernement fédéral;
- Rechercher des occasions de marchés sur le site Web achats et ventes, appels d'offres;
- Soumissionner des marchés;
- S'inscrire dans les bases de données des fournisseurs.

Le calendrier complet des événements est disponible sur le site [Achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/seminaires-et-evenements) sous la rubrique séminaires et événements (<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/seminaires-et-evenements>)